

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE TOURNOI

1 exemplaire par tournoi et par catégorie

	CLUB: N° Affiliation:		
DATE DU TOURNOI :			
LIEU (terrain):			
CATEGORIE DES JOUEURS :			
NOMBRE DE CLUBS PARTICIPANTS ET PROVENANCE (si clubs étrangers) :			
LE REGLEMENT SPÉCIFIQUE DU TOURNOI EST A JOINDRE AU DOSSIER (Sur papier à entête du club, ou par la messagerie officielle) DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES DANS LE REGLEMENT D'UN TOURNOI			
Article 25 du Règlement Sportif Général du District :			
 La demande d'homologation doit être présentée un mois au moins avant la date prévue. Une feuille de match est établie <u>avant chaque rencontre</u>. Seuls les joueurs licenciés peuvent participer à l'épreuve pour leur club. Toutefois, un club peut utiliser des joueurs licenciés dans un autre club avec l'accord écrit de celui-ci. La présentation des licences est obligatoire dans les conditions fixées par l'article 8 du R.S.G. du District. En aucun cas un joueur d'une équipe ne peut dépasser le temps de jeu réglementaire d'une rencontre correspondant à sa catégorie d'âge au cours d'un même jour (extérieur ou salle : 			
☐ 120 mi☐ 90 mi☐ 80 mi☐ 60 mi☐ 50 mi☐ 40 mi☐	nutes nutes nutes	comprise,	pour les SENIORS pour les VETERANS et les U19/U17, pour les U15, pour les U13, pour les U11 pour les U9.

Dans le cas d'utilisation de buts mobiles, ceux-ci doivent être fixés solidement au sol afin de prévenir tout accident. Le tournoi sera homologué par le District sous réserve que les clubs ne soient pas engagés ce jour là dans aucune compétition officielle.





DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL